

SENEGAL

**SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES SYSTEMES DE SANTE (RSS)
HEALTH SYSTEMS STRENGTHENING (HSS)**

Lettre de Décision
Decision Letter

Cette Lettre de Décision forme une partie de l'Accord Cadre de Partenariat (ACP), et conjointement avec l'ACP, détaille les termes du Programme. Tout terme utilisé dans cette Lettre de Décision mais non défini aura la signification donnée à ce terme dans l'ACP.

This Decision Letter forms part of the PFA and together with the PFA sets out the Programme Terms of the Programme. Any term used in this Decision Letter but not defined shall have the meaning given to such term in the PFA.

<p>1. Pays : Sénégal <i>Country</i></p>
<p>2. Numéro d'allocation du paiement pour le programme: 1519-SEN-10a-Y <i>Programme payment grant number</i> Numéro d'allocation du paiement pour la performance: 17-SEN-10e-Y <i>Performance payment grant number</i></p>
<p>3. Date de la Lettre de Décision : 20 décembre 2017 <i>Date of Decision Letter</i></p>
<p>4. Date de l'Accord Cadre de Partenariat (l'« ACP ») : 08 juillet 2013 <i>Date of the Partnership Framework Agreement (the "PFA")</i></p>
<p>5. Programme : Renforcement des Systèmes de Santé (RSS) <i>Programme: Health Systems Strengthening (HSS)</i></p> <p>Pour davantage d'informations concernant le Programme, veuillez-vous référer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la proposition de subvention approuvée du pays, avec les réponses aux demandes de clarifications du Comité Indépendant pour la Revue du RSS ; • Au plan de travail et budget partagés par email le 15 mai 2015 décrivant les activités et le budget du programme envisagés à la date de la Lettre de Décision. <p><i>For further information about the Programme please refer to:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Country's approved grant proposal together with any responses to the HSS independent review committee (IRC's) request for clarifications;</i>

- *The workplan and budget document circulated by email [date] describing the expected Programme Activities and Programme Budget as at the Date of the Decision Letter.*

6. Le financement basé sur la performance de Gavi

Gavi performance based funding

Le Programme sera subordonné au financement basé sur la performance de Gavi. À ce titre, le soutien au RSS sera divisé en deux paiements : le paiement programmé (basé sur la mise en œuvre du Programme) et le paiement basé sur la performance (fondé sur les améliorations en matière de performance vaccinale). Cela signifie que la première année, le pays recevra 100% du montant annuel de la première année, comme paiement de démarrage. Après la première année, le pays recevra 80% du montant annuel, en fonction de la mise en œuvre de l'allocation. Notez que les pays dont le budget total de la subvention n'excède pas 3 millions de dollars US sont exempts de cette règle de 80%.

En cas de résultats exceptionnels, le pays aura la possibilité de recevoir des paiements supérieurs au montant du budget. Ces paiements basés sur la performance seront basés sur la performance des indicateurs de résultat de la vaccination. Pour une année donnée le montant maximum des paiements programmés et basés sur la performance peut atteindre 150% du montant annuel de la première année (investissement de démarrage).

Les paiements basés sur la performance pour toute année donnée seront effectués l'année suivante, sur la base de la performance des indicateurs listés et de la vérification des données.

The Programme shall be subject to Gavi's performance-based funding (PBF). Under this, the HSS support will be split into two payments: the programmed payment (based on implementation of the Programme) and the performance payment (based on improvements in immunisation outcomes). This means that in the first year, Country will receive 100% of the year one annual amount, as an upfront payment. After year one, countries will receive 80% of the annual amount, based on implementation of the grant. Note that countries whose total grant budget would fall below US\$3 million are exempt from this 80% rule.

Country will have the opportunity to receive payments beyond the programme budget amount, for exceptional performance. Such performance payments will be based on performance on immunisation outcome indicators. For any given year, the programmed payment and performance payment may total up to 150% of the country year one annual amount (upfront investment).

Performance payments for a given year will be made the following year, based on performance of the indicators listed and data verification.

Calcul de Gavi des paiements basés sur la performance pour les résultats de la vaccination – TOTAUX:

Gavi calculation of performance payments for immunisation achievements – TOTALS:

Étant donné que la couverture du DTC3 du pays était **inférieure à 90%** l'année de référence, qui est définie comme l'année qui précède la première année de la mise en œuvre de l'allocation RSS, et d'après les estimations OMS/UNICEF, le pays sera récompensé pour avoir amélioré la couverture avec :

- 30 US\$ par enfant supplémentaire ayant reçu les trois doses du vaccin DTC, si la couverture du DTC3 a augmenté et
- 30 US\$ par enfant supplémentaire ayant reçu la première dose du vaccin antirougeoleux, si la couverture du vaccin antirougeoleux a augmenté.

Given that Country's DTP3 coverage was **below 90%** at baseline, which is defined as the year prior to the first year of HSS grant implementation, and based on WHO/UNICEF estimates, Country will be rewarded for improving coverage with:

- \$30 per additional child immunized with DTP3, if DTP3 coverage increases and
- \$30 per additional child immunized with first dose of measles containing vaccine, if measles coverage increases.

Pays dont la couverture au DTC3 < 90% au niveau de référence Countries with DTP3 coverage < 90% at baseline					Paiement TOTAL pour la performance en faveur du pays TOTAL Performance payment to the country
Couverture DTC3 rapportée (WUENIC) au niveau de référence* <i>Reported DTP3 coverage (WUENIC) at baseline*</i>	Eligibilité pour le paiement pour la performance DTC3 <i>Eligibility for DTP3 performance payment</i>	Montant du paiement pour la performance DTC3 (USD) <i>Amount of DTP3 performance payment (US\$)</i>	Eligibilité pour le paiement pour la performance 1ere dose de routine rougeole <i>Eligibility for MCV1 performance payment</i>	Montant du paiement pour la performance 1ere dose de routine rougeole <i>Amount of MCV1 performance payment (US\$)</i>	
89%	Eligible	0	Eligible	443,130	443,130

Si le Senegal souhaite davantage de détails sur la méthode de calcul pour le paiement TOTAL basé sur la performance, veuillez contacter tvincent@gavi.org

Should Senegal wish to request the full details of the calculation method leading to the TOTAL amount of the Performance Payment, please contact tvincent@gavi.org

7. Durée du Programme : 2015 - 2019

Programme Duration

8. Budget du Programme : Ceci est le montant d'un budget pluriannuel validé par Gavi dans le cadre du Programme.

Programme Budget: This is the amount of an estimated multi-year budget endorsed by Gavi under the Programme.

Prière de noter qu'avec le financement basé sur la performance, les décaissements peuvent être supérieurs ou inférieurs à ces montants approuvés après la première année.

Note that with PBF, annual disbursements may be more or less than these endorsed amounts after the first year.

Année du Programme <i>Programme Year</i>	2015-2016	2017	2018	2019	Total
Budget du programme (US\$) <i>Programme Budget (US\$)</i>	5,759,444	2,559,978	2,559,969	2,559,978	13,439,369
Paiement pour la performance <i>Performance Payment</i>		443,130			443,130

9. Montants Annuels : Ceci est le montant annuel estimé et approuvé par Gavi, à décaisser dans le cadre du Programme. Le pays reconnaît que :

- (a) une proportion du montant annuel peut être décaissée directement auprès d'une agence de mise en œuvre, tel que l'OMS ou l'UNICEF, plutôt qu'au pays ;
- (b) chaque montant annuel peut être décaissé dans des tranches successives à intervalle trimestriel ou tous les six mois.

Annual Amounts: This is the estimated annual amount Gavi has approved to be disbursed under the Programme. The Country acknowledges that:

- (a) a proportion of the Annual Amount may be disbursed directly to an agreed implementing agency, such as WHO and UNICEF, rather than to the Country; and*
- (b) each Annual Amount may be disbursed in a number of tranches at quarterly or six-monthly intervals.*

Année du programme <i>Programme year</i>	2015-2016	2017	2018	Total
Montant Annuel (US\$) <i>Annual amount (\$US)</i>	5,759,444	2,559,978	2,559,969	10,879,391
Paiement pour la performance (US\$) <i>Performance payment (US\$)</i>		443,130	Non applicable	443,130

10. Commentaires / éclaircissements en cours: Non applicable

Outstanding comments/clarifications: the Country shall provide the following clarifications to Gavi

11. Documents devant être fournis:

Documents to be delivered

Le pays devra présenter les documents suivants aux dates précisées dans le cadre des conditions d'approbation et de décaissement des futurs montants annuels.

Rapports, documents et autres <i>Reports, documents and other deliverables</i>	Date limite de réception <i>Due dates</i>
Rapport de l'évaluation conjointe , ou équivalent. Ce rapport renseignera en détail sur les progrès accomplis pour atteindre les jalons et les objectifs au regard des données de référence pour les indicateurs identifiés dans la proposition. Il comprendra également un rapport financier sur l'utilisation du soutien de Gavi au RSS (qui peut inclure un rapport conjoint d'un dispositif de financement commun, le cas échéant) et l'utilisation faite des paiements liés aux résultats, qui ont été approuvés par le Comité de coordination du secteur de la santé (CCSS) ou son équivalent.	Après l'évaluation conjointe et maximum 1 mois avant le Panel de Haut Niveau (HLRP) ou Revue des directeurs (MD review)

Rapports financiers intérimaires non-audités. A moins que l'aide-mémoire existant entre Gavi et le pays indique le contraire, le pays devra soumettre des rapports financiers intérimaires non-audités sur le soutien financier RSS au plus tard 30 jours au terme de chaque 3 mois de la période sous revue. Un défaut de soumission de rapports dans les temps pourrait affecter les financements futurs.

30 avril 2018
31 juillet 2018
30 octobre 2018
31 janvier 2018

12. Autres conditions : les termes et conditions suivants s'appliqueront au Programme :

Other conditions: the following terms and conditions shall apply to the Programme

[Veillez-vous référer aux Exigences de Gestion de la Subvention détaillées dans la nouvelle annexe 6 de l'ACP, joint à cette Lettre de Décision pour référence]

[Please see the Grant Management Requirements set out in the new Annex 6 to the PFA, which is attached to this Decision Letter for your reference.]

Tout ajustement demandé par rapport aux montants annuels sera sujet à l'approbation de Gavi. Il sera essentiel que le Comité de Coordination du Secteur de la Santé du pays (ou son organe équivalent) soit impliqué dans ce processus dans sa fonction de processus technique et son soutien durant la mise en œuvre et le suivi du Programme. L'utilisation du soutien de Gavi stipulé dans cette lettre sera sujette à un suivi de performance.

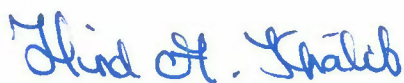
Si les informations bancaires les plus récentes fournies à Gavi ont changé ou vont changer avant le décaissement, le pays devra compléter un formulaire d'informations bancaires. Veuillez contacter gavihss@gavi.org pour le formulaire.

Any requested adjustments to the Annual Amounts will be subject to Gavi approval. It is essential that Country's Health Sector Coordination Committee (or its equivalent) be involved with this process both in its technical process function and its support during implementation and monitoring of the Programme. Utilisation of Gavi support stated in this letter will be subject to performance monitoring.

If the bank account information most recently provided to Gavi has changed or changes prior to disbursement, the country will need to complete a bank account information form. Please contact gavihss@gavi.org for the form.

Au nom de Gavi

Signé par



Hind Khatib-Othman
Directrice des programmes Gavi
20 décembre 2017